

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

MODALITES DE RESERVATION

La réservation ne sera définitive qu'après réception du contrat de réservation dûment complété accompagné d'un versement de 25% du montant du séjour, majoré des frais de réservation s'élevant à 20 €. Les séjours proposés sont en principe disponibles sous réserve de vérification auprès de l'établissement concerné par votre demande.

Le solde devra être réglé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée au camping, comme stipulé sur la demande de règlement. En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement total du dossier sera demandé à la réservation. Tout défaut de paiement dans les délais entraînera l'annulation pure et simple du séjour et l'application des frais d'annulation visés au paragraphe « ANNULATION ».

DELAI DE RETRACTATION

En vertu de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, l'ensemble des services et prestations proposées, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L.121.20 et suivants du Code de la Consommation. En conséquence, les prestations de services d'hébergement commandées sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-dessous.

ANNULATION

En cas d'annulation, le client doit immédiatement en informer le camping par écrit (mail ou lettre recommandée).

Toute annulation entraîne l'exigibilité des frais suivants :

Plus d'un mois avant l'arrivée : la totalité de l'acompte sera retenue

Moins de 30 jours avant l'arrivée : 100% du séjour sera facturé.

ATTENTION : En cas d'annulation, de modification ou de non présentation pour une réservation ayant bénéficié de la promotion « Paiement anticipé » l'établissement conservera la totalité du prix du séjour.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée par rapport aux dates réservées ne donnera lieu à aucun remboursement.

Une assurance annulation par la FFCC (Fédération Française de Camping et Caravaning) (formulaire sur simple demande ou téléchargeable sur le site : www.ffcc.fr rubrique « devenez adhérent »). Dans tous les cas, les frais de réservation seront conservés.

VACAF

Le paiement par des aides aux vacances (CAF) est assujéti à l'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Allocations Familiales qui fixe le montant de l'aide consentie. Votre CAF est seule habilitée à vous communiquer le montant de l'aide et à vous apporter tous les renseignements liés aux aides vacances. Biarritz Camping ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si le montant annoncé n'est pas conforme au montant réel de l'aide versée après le séjour. Vous serez alors redevable immédiatement du solde de votre séjour. Le remboursement éventuel du trop-perçu ne pourra intervenir qu'après le versement par la CAF du montant des aides aux vacances à Biarritz Camping.

En cas d'annulation de séjour dans les 30 jours avant la date d'arrivée, le dossier AVF sera également annulé auprès de la CAF. Sous ces mêmes conditions, le montant AVF simulé n'étant plus pris en charge par la CAF, le montant total du séjour (minoré de l'acompte déjà versé) sera dû au camping par l'allocataire. Le camping demandera un chèque de garantie correspondant aux aides VACAF afin de garantir sa réservation. Ce chèque en dépôt sera rendu à l'allocataire le jour de son départ.

DROIT A L'IMAGE

Lors de votre séjour, vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmés sur notre site. Nous pouvons éventuellement utiliser ces photos ou ces films à but commercial ou publicitaire sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée votre opposition à cette pratique.

ACCUEIL ET CONDITIONS DE SEJOUR

À réception du solde de votre réservation, vous recevrez (par mail ou par courrier) une confirmation de réservation et qui devra être présentée au camping à votre arrivée. En général, les arrivées se font à partir de 15 h 00 pour les locations (12 h 00 pour les emplacements) et les départs avant 10 h 00 pour les locations (12 h 00 pour les emplacements). En dehors de ces horaires, il est conseillé d'informer le camping de votre heure approximative d'arrivée. Au-delà de 24 heures sans nouvelles de votre part, le camping pourra disposer de votre hébergement ou emplacement, sans aucun remboursement possible. Il appartient au client de respecter le règlement intérieur du camping. Le non-respect du règlement qui aurait fait l'objet d'une expulsion ne donnerait droit à aucun dédommagement ni remboursement. Les objets ou effets personnels du client relèvent strictement de sa propre responsabilité. Vous êtes tenus de vous assurer contre les risques inhérents à l'occupation du locatif en cas de vol, perte, ou tout dommage pouvant survenir pendant votre séjour. (voir FFCC)

En cas de force majeure ou cas fortuits, le camping ne pourrait être tenu pour responsable des nuisances qui viendraient perturber votre séjour (sècheresse, inondations, coupures d'électricité, d'eau, de gaz, ...) .Le campings ne peut être tenu responsables des actes de tiers avec lesquels ils n'ont pas de contrat. Les clients seront informés de ces éventuelles nuisances à la seule condition que nous en soyons nous-mêmes informés.

BUNGALOWS TOILE et MOBILE HOMES

Un chèque de caution de 200 € sera demandé à l'arrivée et vous sera restitué au moment du départ après contrôle des lieux et un inventaire entre 8H30 heures et 10 heures. **Nous vous informons que 65€ seront retenus si le ménage de la location n'avait pas été fait. Tout objet ou matériel cassé sera facturé afin d'être remplacé par le camping.**

L'exploitant procède au nettoyage régulier de l'hébergement locatif, entre chaque location. Si malgré ses efforts et l'entretien régulier, de l'hébergement, le client constate la présence d'insectes indésirables, il lui appartient de le signaler à l'exploitant du terrain de camping qui fera alors son possible pour résoudre cette difficulté. Si malgré les efforts de l'exploitant, le problème n'est pas totalement solutionné, et cela compte tenu notamment de la configuration des lieux (hôtellerie de plein air), l'exploitant décline toute responsabilité et il appartiendra au locataire de faire utilisation, le cas échéant, de certains répulsifs, par exemple pour éloigner moustiques, punaises... »

VEHICULES

Le véhicule des personnes ayant loué un bungalow toilé ainsi tout deuxième véhicule pour les autres locations ou emplacements devront être garés dans le parking extérieur du camping.

Il est strictement interdit de rajouter des tentes sur les emplacements des mobil homes et bungalows toilés. Le nombre maximum d'occupants est la capacité indiquée pour chaque type de location.

MEDIATION

« En cas de litige et après avoir saisi la Direction de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

www.medicys.fr - contact@medicys.fr - MEDICYS 73 boulevard de Clichy 75009 PARIS

CHARTRE D'UTILISATION DU WIFI

Biarritz Camping offre aux personnes disposant d'un ordinateur portable équipé d'une carte Wifi la possibilité de se connecter gratuitement au réseau Wifi. Les personnes souhaitant utiliser le réseau Wifi doivent obligatoirement s'inscrire en ligne lors de la première connexion. Le réseau Wifi du camping autorise la navigation sur Internet. Il permet également l'envoi de messages électroniques via un logiciel de courrier.

Chaque utilisateur est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait de cette connexion. Il s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment :

- à faire un usage strictement personnel de son code d'accès
- à utiliser les moyens mis à sa disposition conformément aux lois et réglementations en vigueur, et en particulier :
- Ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine et à la violence.
- Ne pas commettre délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes.
- à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :
- de masquer sa véritable identité
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur
- d'altérer, de modifier des données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau
- d'interrompre ou de perturber le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé

INFORMATIONS PRATIQUES

Port du maillot de bain obligatoire à la piscine, chaussures et monokini interdits dans l'enceinte de la piscine

Le bureau d'accueil est ouvert de 8 h 30 à 20 h du 15 juin au 15 septembre

Fermeture des douches : 22h30

Pendant les autres périodes de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 20h.

Nous n'avons pas d'aire de service pour les camping-cars, accueil sur emplacement avec électricité possible.

Les chiens sont interdits.